



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 1038

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le Premier ministre sur l'évolution, dans son domaine de compétences, des dépenses d'intervention de l'État entre 2012 et 2013, ainsi que sur la traduction concrète, pour la population, de cette évolution.

Texte de la réponse

L'action 01 du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », qui retrace notamment les dotations du secrétariat général du Gouvernement et des cabinets du Premier ministre et des ministres qui lui sont rattachés ainsi que du service d'information du Gouvernement, correspond au noyau dur des compétences propres du Premier ministre. Sur cette action figurent, au titre des interventions, les subventions accordées par le Premier ministre aux fondations et associations oeuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme ou du développement de la citoyenneté. Leur montant a été fixé à 7 891 013 € en PLF pour 2013, contre 9 191 961 € en LFI 2012. Ce dernier montant intègre les réserves parlementaires votées par l'Assemblée nationale (35 000 €) et le Sénat (898 000 €) lors de l'examen du PLF pour 2012. Après mise en réserve, les crédits destinés aux subventions ont été ramenés à 8 696 423 €. La dotation figurant au PLF 2013 est en recul de 14 % par rapport à la dotation inscrite en LFI 2012. Hors réserves parlementaires la réduction s'établit à 5 % entre 2012 et 2013. Cette réduction traduit l'effort programmé en faveur du retour à l'équilibre des finances publiques. Son impact sur la population n'a pas fait l'objet d'une étude particulière. Toutefois, les instances bénéficiaires de ces aides devront recentrer leur action sur les projets les plus significatifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1038

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4344

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6704